

Composante 13 UFR des Sciences  
 Type de diplôme Licence  
 Mention de diplôme GLPHYSI Physique  
 Version d'étape PHYLAS\_225 Licence Accès Santé - Physique

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui  
 Régime spécial : non  
 Erasmus : oui  
 Enseignement à distance : non

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précisions)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		Durée
<b>SEMESTRE 1</b>																			
SPHYLAS1	SPHYLA1A			Disciplinaire 1	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1A	O	YSPHL1A1	Lumière et images		PHYSL1_201	écrit	3	mode (4)									1	
SPHYLAS1	SPHYLA1B			Disciplinaire 2	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1B	O	YSCHL1B1	Atomistique		CHIML1_201				écrit	2	100%			écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLAS1	SPHYLA1B	O	YSPHL1B1	Physique du Mouvement 1		PHYSL1_201	écrit	2	100%						écrit	1h30	100%	1/2	
SPHYLAS1	SPHYLA1C			Disciplinaire 3	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1C	O	YSPHL1C1	Techniques de calcul 1		PHYSL1_201	écrit	3	mode (4)									1	
SPHYLAS1	SPHYLA1D			Transversale	6														
SPHYLAS1	SPHYLA1D	O	YSMEL1E1	Anglais (S1)		MECAL1_201	écrit	2	mode (4)									1/4	
SPHYLAS1	SPHYLA1D	O	YSPHL1D1	Méthodologie		PHYSL1_201	écrit	2	mode (4)									1/4	
SPHYLAS1	SPHYLA1D	O	YSPHL1D2	Outils pour le calcul scientifique		PHYSL1_201	écrit	2	mode (4)									1/2	
<b>SEMESTRE 2</b>																			
SPHYLAS2	SPHYLA2A			Disciplinaire 1	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2A	O	YSPHL2A1	Oscillateurs et ondes 1		PHYSL1_201				écrit	3	100%			écrit	1h30	70%	1	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%
SPHYLAS2	SPHYLA2B			Disciplinaire 2	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2B	O	YSCHL2B1	Thermochimie		CHIML1_201				écrit	2	100%			écrit	1h	100%	1/2	
SPHYLAS2	SPHYLA2B	O	YSPHL2B1	Thermodynamique Physique		PHYSL1_201	écrit	2	100%						écrit	1h30	100%	1/2	
SPHYLAS2	SPHYLA2C			Disciplinaire 3	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2C	O	YSPHL2C1	Techniques de Calcul 2		PHYSL1_201	écrit	3	mode (4)									1	
SPHYLAS2	SPHYLA2D			Transversale	6														
SPHYLAS2	SPHYLA2D	O	YSCHL2D1	Anglais (S2)		CHIML1_201	écrit + oral	2	mode (4)									1/4	
SPHYLAS2	SPHYLA2D	O	YSCHL2D2	Risques		CHIML1_201	écrit	3	mode (4)									1/2	
SPHYLAS2	SPHYLA2D	O	YSPHL2D1	Projet professionnel étudiant 1		PHYSL1_201	écrit + oral	2	mode (4)									1/4	

\* Pour les MCC des deux UE de mineure santé, merci de contacter l'UFR Santé.

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves:

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

<p><b>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)</b></p> <p>* mode (4) : moyenne éventuellement pondérée de toutes les évaluations.</p> <p><b>Modalité d'application de la seconde chance</b></p> <p>* Pour les UE en ECI, tous les éléments constitutifs donnent lieu à au moins deux évaluations A l'échelle de chaque UE, le nombre de notes est systématiquement supérieur ou égal au minimum requis pour garantir la seconde chance.</p> <p>* Pour les autres UE, la seconde session représente la deuxième chance.</p> <p><b>Règles de prise en compte des absences</b></p> <p>* Pour les éléments en mode ECI, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ (disposition du paragraphe 3.2.2 du guide des MCC).</p> <p>* Pour les éléments donnant lieu à une seconde session, toute absence justifiée ou non se traduit par la note 0/20.</p> <p><b>Règles de compensation</b></p> <p>* Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent.</p> <p>* La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L1.</p> <p><b>Règles concernant le statut AJAC</b></p> <p>* Un étudiant n'ayant pas validé le L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure L2</p> <p><b>Règles concernant les TP</b></p> <p>* Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera définitivement acquise et conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.</p>
---

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)